

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 788

présenté par

M. Taverne, M. Barthès, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Berteloot, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, M. Catteau, M. Chudeau, M. Dragon, M. Frappé, Mme Frigout, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gonzalez, M. Grenon, Mme Hamelet, M. Hébrard, M. Jolly, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Mauvieux, M. Muller, M. Pfeffer, Mme Pollet, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck et M. Taché de la Pagerie

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 234 par la phrase suivante :

« L'utilisation de drones peut ainsi être envisagée lors de missions de maintien de l'ordre, afin notamment de détecter plus rapidement et de prévenir la constitution et le rassemblement de groupes violents. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Face aux agissements toujours plus violents de groupuscules extrémistes lors de manifestations, à l'image des "black bloc", l'usage de drones par les forces de l'ordre peut être envisagé, notamment afin d'identifier plus rapidement le regroupement de ces groupes et ainsi de mieux prévenir leur passage à l'acte.

Il est donc proposé d'inscrire dans le rapport annexé cette possibilité.